

U.A.002 LES BASES DE L'ÉTAT ET DU DROIT

1. Informations sur la discipline/module

Faculté	Ordinateurs, Informatique et Microélectronique				
Département	Sciences sociales et humaines				
Cycle d'étude	Etudes supérieures de licences cycle I				
Programme d'étude	0613.1 Technologie de l'Information				
Anée d'étude	Semestre	Type d'évaluation	Catégorie formative	Catégorie d'optionalité	Crédits ECTS
II -ème année (<i>Enseignement en présentiel</i>)	III	E	U.A.002	Unité de cours d'orientation socio-humaniste	2

2. Temps total estimé

Total d'heures dans le plan d'études	Desquelles				
	Heures en présentiel		Heures en présentiel		
	Cours	Laboratoires/séminaire	Project d'année	Étude du matériel théorique	Préparation des applications
Enseignement en présentiel					
60	30	0	0	30	0

3. Préconditions d'accès à la discipline/module

Selon le plan d'études	Le cours "Les bases de l'État et du Droit" ne prévoit pas de prérequis d'accès.
Selon les compétences	Communication en roumain/russe.

4. Conditions de déroulement du processus éducatif pour

Cours	Projecteur, ordinateur, accès à Internet
Travaux pratiques	Matériel d'assistance, fiches, études de cas

5. Compétences spécifiques acquises

Compétences professionnelles	-
------------------------------	---

Compétences transversales	CT1. L'utilisation des connaissances acquises dans le cadre de cette discipline permet d'aborder d'autres domaines et processus socio-humains par la réalisation de connexions interdisciplinaires. CT2. Implication dans le développement organisationnel et institutionnel en identifiant les rôles et responsabilités au sein d'une équipe de projet spécialisée, tout en participant activement à la création, la promotion d'innovations, d'inventions technico-scientifiques, de créativité artistique et de groupes d'influence. CT3. Autoévaluation objective du besoin de formation professionnelle continue dans le but d'intégrer le marché du travail et de s'adapter à sa dynamique, en identifiant la pertinence de la culture éthico-juridique pour l'éducation d'une personnalité humaine élevée et responsable.
----------------------------------	---

6. Objectifs de la discipline/module

Objectif général	Configuration d'une vision systémique chez les étudiants concernant les Bases de l'État et du Droit, y compris le développement de la conscience juridique chez les étudiants.
Objectifs spécifiques	- Connaissance des notions et catégories de base du domaine de la théorie générale de l'État et du droit ainsi que du droit de la propriété intellectuelle. - • Connaissance du mécanisme de l'État et du système juridique de la République de Moldavie. - • Connaissance de l'essence, de la structure et des principes de la Constitution, du Code des infractions administratives, Civil, du Travail et de la Famille de la République de Moldavie. - • Utilisation efficace de la Constitution de la République de Moldavie, de la loi sur les infractions administratives, du Code civil, du travail, de la famille, du droit processuel civil et pénal de la République de Moldavie, ainsi que de la loi sur le droit de la propriété intellectuelle et des droits connexes. - • Identifier les normes juridiques applicables à la résolution des problèmes dans les domaines de l'activité pratique et scientifique et formuler de nouvelles interprétations dans le cadre de la modernisation du système juridique actuel et de son alignement avec les critères et exigences de l'UE.

7. Contenu de la discipline/module

Contenu des activités didactiques		Nombre d'heures
		Enseignement en présentiel
Thématique des cours		
1	Théorie générale de l'État et du droit	4
2	Droit constitutionnel	2
3	Droit administratif	2
4	Droit civil	6
5	Introduction au droit de la propriété intellectuelle. Système, particularités et principes du droit de la propriété intellectuelle	2
6	Considérations générales sur le droit d'auteur, les droits connexes et le droit de la propriété industrielle	6
7	Droit de la famille	4

8	Droit du travail	4
Total curs:		30

8. Références bibliographiques

Principales	1. Constituția Republicii Moldova, adoptată la 29.07.94, în vigoare din 27.08.1994; 2. Codul civil al Republicii Moldova № 1107-XV din 06.06.2002, MO № 82-86/661 din 22.06.2002; 3. Codul familiei al Republicii Moldova № 1316-XIV din 26.10.2000, MO № 47.48/210 din 26.04.2001; 4. Codul muncii al Republicii Moldova din 28 martie 2003 nr. 154-XV//Nr. 159-162 din 29 iulie 2003; 5. Codul penal al Republicii Moldova № 985-XV din 18.04.2002, MO № 128-129/1012 din 13.09.2002; 6. Legea privind dreptul de autor și drepturile conexe nr. 139 (adoptată la 02.07.2010, în vigoare din 01.01.2011), reeditată 28.07.2022; Lege Nr. 230 privind dreptul de autor și drepturile conexe; 7. AGEPI, Protecția proprietății intelectuale în Republica Moldova; Disponibil: https://www.agepi.gov.md/sites/default/files/brosuri/protectia_pi_rom_2016.pdf; 8. AGEPI, Cum se protejează dreptul de autor și drepturile conexe în Republica Moldova; 9. Disponibil: https://www.agepi.gov.md/sites/default/files/brosuri/Cum_se_protejeza_dreptul_de_autor_rom-2016.pdf; 10. AGEPI, Activitatea întreprinderilor în domeniul protecției proprietății industriale (Ghid), Chișinău, 1998; 11. Dănilă, L. Dreptul de autor și drepturile de proprietate intelectuală. București: ED. C.H. Beck, 2008; 12. Dreptul de autor și drepturile conexe. Manual. Chișinău, Ed. AGEPI, 2012; 13. Introducere în proprietatea intelectuală. București: Ed. Rosetti, 2001; 14. Бентли, Л., Шерман, Б. Право интеллектуальной собственности. Авторское право. СанктПетербург: Юридический Центр-Пресс, 2004; 15. Avornic Gh. Tratat de teoria generală a statului și dreptului. Vol. I; 16. Chișinău: Tipografia Centrală, 2009; 17. Avornic Gh. Tratat de teoria generală a statului și dreptului. Vol. II; 18. Chișinău: Tipografia Centrală, 2009; 19. Венгеров А. Теория государства и права. Москва: Норма, 2004; 20. Гузун А. Общая теория права и государства в схемах и определениях. Кишинэу: МЭА, 2007; 21. Pîrău Ion, Bujor Valeriu. Teoria generală a dreptului. Note de curs. Universitatea de Criminologie. Chișinău, 2003, p. 17-22; 22. Судариков С.А. Основы авторского права. Минск: Амалфея, 2000; 23. ФЕДОРОВ, Г.К. Теория государства и права: Учебник. Кишинев: Концерн Пресса, 1998. 531 с.; 24. Igor Trofimov și grupul de autori „Introducere în dreptul civil. Persoana fizică. Persoana juridică”, Editura „Elena V. I.”, Chișinău 2004; 25. NEGRU, B.; NEGRU A. Teoria generală a dreptului și statului: curs universitar. Chișinău: editura Bons offices, 2006. 520 p.
--------------------	---

Supplimentare	1. „Intellectus”, Revista de proprietate intelectuală, știință și educație, https://www.agepi.gov.md/ro/intellectus 2. Badar, Iu. Dimensiunea economică a proprietății intelectuale. Chișinău: AGEPI, 2014; 3. POPESCU, S. Teoria generală a dreptului. București: Editura Lumina lex, 2002. 366 p.; 4. REBREANU, V. Teoria generală a dreptului. – Îndrumar de studiu individual. – Învățămînt la distanță. – vol. I, an. I. Cluj-Napoca, 2004; 5. ȘANTAI, I. Introducere în teoria generală a dreptului: pentru uzul studenților. Cluj-Napoca: Risoprint, 2000. 216 p.; 6. COTELNIC, T.; EȚCU, I.; LUNGU, L. Dicționar juridic rus-român. Chișinău: Litera, 2001. 549 p.; 7. PITULESCU, I., et. al. Dicționar de termeni juridici. București: Editura Național, 1997. 548 p.; 8. HART, L. Conceptul de drept. Chișinău: Editura Sigma, 1999. 304 p.; 9. Zlătescu, Victor Dan.. Introducere în logistica formală tehnica legislativă). București: Editura Oscar Print, 1996; 10. Bodoașcă Teodor, Dreptul Proprietății Intelectuale, Ediția 2, Ed. C.H. Beck, București 2007; 11. Cocoș Ștefan, A,B,C- ul protecției și valorificării proprietății industriale, Ed. Rosetti, București, 2003; 12. Судариков С.А. Основы авторского права. Минск: Амалфея, 2000; 13. Авторское право и смежные права. Сборник; Под ред. М.Чуша. Агенția “Litera”. Chișinău.1997.
----------------------	--

9. Évaluation

Périodique		Actuelle	Travail individuel	Projet/thèse	Examen
EP 1	EP 2				
Enseignement à temps plein					
20%		20%	20%		40%

Normes minimales de performance

Obtenir la note minimale de "5" à chaque évaluation ;

Obtenir la note minimale de "5" au projet de fin d'année ;

Examen : maîtrise des objets de base de la propriété intellectuelle et détermination des conditions d'application ainsi que des cas de violation des normes relatives à la propriété intellectuelle.

10. Utilisation de l'IA générative

Permission d'utilisation	Utilisation de l'IA générative dans le cadre des travaux et projets L'utilisation de l'IA générative est autorisée, sous réserve que les étudiants respectent les règles suivantes : - L'IA générative peut être utilisée pour générer des idées, des structures de texte ou du code, mais tous les matériaux générés doivent être révisés et ajustés par l'étudiant afin de garantir qu'ils répondent aux exigences académiques. - Toute utilisation de l'IA générative doit être déclarée dans la section des annexes de chaque travail, en utilisant la phrase suivante : "Lors de la préparation de ce travail, l'auteur a utilisé [NOM DE L'OUTIL / SERVICE] dans le but de [MOTIF]. Après avoir utilisé cet outil/service, l'auteur a révisé et édité le contenu comme nécessaire et assume l'entière responsabilité du contenu du travail."
---------------------------------	---

Restrictions d'utilisation	Règles concernant l'utilisation de l'IA générative - Les étudiants ne doivent pas considérer l'IA générative comme une source fiable d'informations, car elle ne fournit pas de références claires ni de sources documentées. - Il est interdit de citer directement le contenu généré par l'IA dans les travaux académiques comme s'il s'agissait d'une source primaire. - • Les activités dans lesquelles l'utilisation de l'IA générative est interdite sont spécifiées par l'enseignant et concernent généralement les évaluations intermédiaires et finales, ou celles qui ne nécessitent pas le développement de compétences professionnelles.
-----------------------------------	---